

Délibération n° 2020-012-PNRGC du Comité syndical du 25 septembre 2020

**Vote du Compte Administratif 2019
Compétence Générale**

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents	Loïc ALMERAS - Thierry ARNAL - Annie BEL - Christian BOUDES - Geneviève CAMBON - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Jacques ARLES donne pouvoir à Jean-Luc CRASSOUS Zina BOURGUET donne pouvoir à Richard FIOLE Gérard CAILHOL donne pouvoir à Thierry ARNAL Jean-François DUMAS donne pouvoir à François RODRIGUEZ Bouchra EL MEROUANI donne pouvoir à Séverine PEYRETOU Bastien GIACOBBI donne pouvoir à Loïc ALMERAS Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Michel DURAND Jean-Michel LADET donne pouvoir à Nathalie MARTY Michel LEBLOND donne pouvoir à Jonathan COSTES Jean-Sébastien ORCIBAL donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Jean-François ROUSSET donne pouvoir à Michel SIMONIN Danièle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Bernard SIRGUE
■ Absents, excusés	Monique BULTELE-HERMENT - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY

Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'utilisation des crédits inscrits au budget primitif 2019, dont les résultats consignés dans le compte administratif sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	2 754 486,19 euros
Recettes	2 755 076,46 euros
Résultat excédentaire de l'exercice	590,27 euros
Résultat excédentaire N-1	1 093 938,37 euros
Résultat cumulé excédentaire	1 094 528,64 euros
INVESTISSEMENT	
Dépenses	467 424,01 euros
Recettes	903 082,48 euros
Résultat excédentaire de l'exercice	435 658,47 euros
Résultat déficitaire N-1	-271 798,18 euros
Résultat cumulé excédentaire	163 860,29 euros
CUMUL des deux SECTIONS	
Résultat cumulé excédentaire	1 258 388,93 euros

Le compte de gestion comportant les mêmes résultats, le Comité syndical décide de voter, hors la présence du Président, le compte administratif 2019 du budget relatif à la compétence générale du syndicat mixte du Parc.

VOTE :

Pour : **38**

Contre: /

Abstention: /

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le compte administratif 2019 et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Département : AVEYRON	DELIBERATION N°PNRGC-2020-013	Nombre de membres en exercice : 46
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES	du COMITE SYNDICAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019	Nombre de membres présents : 26
	Séance du 25 septembre 2020	Nombre de suffrages exprimés : 38

Le comité syndical réuni sous la présidence de séance de Richard FIOL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Richard FIOL, Président après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats de l'exercice 2018	271 798,18			1 465 907,93		1 194 109,75
Transfert à la sect° d'investisst	-	-	371 969,56	-	371 969,56	-
Résultats cumulés reportés 2018	271 798,18			1 093 938,37		822 140,19
Opérations de l'exercice 2019	467 424,01	903 082,48	2 754 486,19	2 755 076,46	3 221 910,20	3 658 158,94
Résultats de l'exercice 2019		435 658,47		590,27		436 248,74
RESULTATS DE CLOTURE en €		163 860,29		1 094 528,64		1 258 388,93

ETAT DES RESTES A REALISER	INVESTISSEMENTS	
Dépenses reportées	448 174,24	
Recettes reportées		474 277,43
Excédent de financement		26 103,19

Affectation des résultats

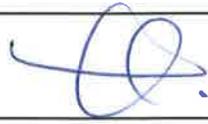
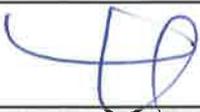
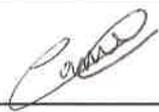
Résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2019 en €	1 094 528,64
Affectation du résultat prévu au BP 2020 par DM :	
- En section de fonctionnement - article 002 "Excédents antérieurs reportés" - report à nouveau en €	1 094 528,64
- En section d'investissement - article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en €	0,00

Résultat excédentaire d'investissement de l'exercice 2019 en €	163 860,29
Affectation du résultat prévu au BP 2020 par DM :	
- En section d'investissement : article 001 "Excédents d'investissement antérieurs reportés" en €	163 860,29

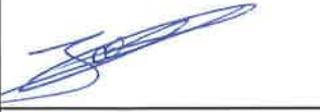
2° Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<u>Représentants titulaires</u>		<u>Représentants suppléants</u>	
Région Occitanie			
Zina BOURGUET <i>Région Occitanie</i> <i>Pouvoir A. FIOU</i>		Patrick CASES <i>Région Occitanie</i>	
Monique BULTHEL HERMENT <i>Région Occitanie</i>		Stéphane BERARD <i>Région Occitanie</i>	
Emmanuelle GAZEL <i>Région Occitanie</i>		Vincent LABARTHE <i>Région Occitanie</i>	
Jean-Luc GIBELIN <i>Région Occitanie</i> <i>Pouvoir M. DEBARD</i>		(Attente délibération) <i>Région Occitanie</i>	
Aurélie MAILLOLS <i>Région Occitanie</i>		Nelly FRONTANAU <i>Région Occitanie</i>	
Jean-Sébastien ORCIBAL <i>Région Occitanie</i> <i>Pouvoir E. GAZEL</i>		Christian DUPRAZ <i>Région Occitanie</i>	
Conseil départemental de l'Aveyron			
Annie BEL <i>Conseil départemental Aveyron</i>		Christine PRESNE <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
(Attente délibération) <i>Conseil départemental Aveyron</i>		Alain MARC <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Emilie GRAL <i>Conseil départemental Aveyron</i>		Valérie ABADIE ROQUES <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Christophe LABORIE <i>Conseil départemental Aveyron</i>		Jean-Philippe ABINAL <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Christel SIGAUD LAURY <i>Conseil départemental Aveyron</i>		Camille GALIBERT <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Danielle VERGONNIER <i>Conseil départemental Aveyron</i> <i>Pouvoir A. BEL</i>		Jean-Pierre MASBOU <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Communes urbaines			
(Attente délibération) <i>Commune urbaine Millau</i>		Thierry PEREZ-LAFONT <i>Commune urbaine Millau</i>	
Michel DURAND <i>Commune urbaine Millau</i>		Yannick DOULS <i>Commune urbaine Millau</i>	
Catherine JOUVE <i>Commune urbaine Millau</i>		Marie-Eve PANIS <i>Commune urbaine Millau</i>	
Philippe RAMONDENC <i>Commune urbaine Millau</i>		Claude ASSIER <i>Commune urbaine Millau</i>	
Céline RENAUD <i>Commune urbaine St-Affrique</i>		Geneviève CAMBON <i>Commune urbaine St-Affrique</i>	
Nathalie MARTY <i>Commune urbaine Sévérac d'Aveyron</i>		Emilie FABRE <i>Commune urbaine Sévérac d'Aveyron</i>	

Représentants titulaires		Représentants suppléants	
Communautés de communes			
Sébastien CROS C de C Causses à l'Aubrac		Philippe COSTES C de C Causses à l'Aubrac	
Richard FIOL C de C Larzac et Vallées		Maryse ROUX C de C Larzac et Vallées	
Joël ESPINASSE C de C Millau Grands Causses		Bernard MAURY C de C Millau Grands Causses	
Mathieu LAMBRECH C de C Millau Grands Causses		Christophe SAINT-PIERRE C de C Millau Grands Causses	
Christian BOUDES C de C Millau Grands Causses		Vincent HERAN C de C Millau Grands Causses	
Philippe LEPETIT C de C Millau Grands Causses		Charlie MEDEIROS C de C Millau Grands Causses	
Séverine PEYRETOU C de C Millau Grands Causses		Aurélié ESON C de C Millau Grands Causses	
Bouchra EL MEROUANI C de C Millau Grands Causses POUJOIR S PEYRETOU		Valentin ARTAL C de C Millau Grands Causses	
Cyril TOUZET C de C Monts, Rance et Rougiers		Bernard ARNOULD C de C Monts, Rance et Rougiers	
Mathieu HENRY C de C Muse et Raspes du Tarn		Georget DAMERVAL C de C Muse et Raspes du Tarn	
Sébastien DAVID C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Thierry ARNAL C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Bernard SIRGUE C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Frédéric ARTIS C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Gérard CAILHOL C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons POUJOIR T-ARNAL		Myriam SAHNOUN C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Communes rurales			
Jean-Michel LADET C R "Terroir Le Séveragais" POUJOIR N FLARTY		Elisabeth DODINET C R "Terroir le Séveragais"	
Jean-François DUMAS C R Terroir "Le Causse Noir, Les Gorges de la Dourbie et de la Jonte" POUJOIR F RODRIGUEZ		Christophe CARRAT C R Terroir "Le Causse Noir, Les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"	
François RODRIGUEZ C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"		Victorien GENIEZ C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	
Jean-Michel PINAULT C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"		Lysiane TENDIL C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	

<u>Représentants titulaires</u>		<u>Représentants suppléants</u>	
Communes rurales			
Michel SIMONIN C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Philippe MEJANE C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Jonathan COSTES C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Gaëtan PRIVAT C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Jean-François ROUSSET C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers" <i>Pouvoir M. SIMONIN</i>		Christophe HURAUULT C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Jean-Marie BODT C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers" <i>J. Mejane</i>		Anne CROS C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Bastien GIACOBBI C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers" <i>Pouvoir L. ALMERAS</i>		Eloi ALBET C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Michel LEBLOND C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers" <i>Pouvoir J. COSTES</i>		Marc TOURRET C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Arnaud VIALA C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou" <i>Pouvoir B. SIRGUE</i>		Nathalie PALMIER C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	
Jacques ARLES C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou" <i>Pouvoir JL CRASSOUS</i>		Jean-Marc BEA C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	
Jean-Luc CRASSOUS C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou"		Gilles PLET C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	
Bernadette PAILHAS C R Terroir "Le Millavois"		Claude TREMOLET C R Terroir "Le Millavois"	
Loïc ALMERAS C R Terroir "Le Millavois"		Philippe CARRIERE C R Terroir "Le Millavois"	

**Sceau du syndicat mixte
du Parc naturel régional des grands causses**



**Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses**
71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX
Tél : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

**Pour expédition conforme
Le Président de séance**

Délibération PNRGC n° 2020-014 du Comité syndical du 25 septembre 2020

<p>Budget Principal BP2020 – DM n°1 Affectation résultats 2019 et ajustements sur BP2020 Annexe à cette délibération : document comptable DM n°1</p>

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents	Loïc ALMERAS - Thierry ARNAL - Annie BEL - Christian BOUDES - Geneviève CAMBON - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Jacques ARLES donne pouvoir à Jean-Luc CRASSOUS Zina BOURGUET donne pouvoir à Richard FIOLE Gérard CAILHOL donne pouvoir à Thierry ARNAL Jean-François DUMAS donne pouvoir à François RODRIGUEZ Bouchra EL MEROUANI donne pouvoir à Séverine PEYRETOU Bastien GIACOBBI donne pouvoir à Loïc ALMERAS Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Michel DURAND Jean-Michel LADET donne pouvoir à Nathalie MARTY Michel LEBLOND donne pouvoir à Jonathan COSTES Jean-Sébastien ORCIBAL donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Jean-François ROUSSET donne pouvoir à Michel SIMONIN Danièle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Bernard SIRGUE
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY

Par délibération n°2019-099 du 16 décembre 2019, le budget 2020 de la compétence générale a été voté. Ce vote anticipé a été effectué avant l'arrêté du compte administratif de l'année 2019. Aussi, il convient d'intégrer au BP 2020 les résultats de l'exercice 2019.

Cette décision modificative prévoit également la dotation annuelle aux amortissements et divers ajustements sur les ouvertures de crédits qui s'avèrent nécessaires.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de valider cette décision modificative n°1 sur le BP2020 compétence générale.

VOTE :	Pour : 38	Contre: /	Abstention: /
---------------	------------------	-----------	---------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote cette décision et mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20200925-20200925_014-BF
Reçu le 25/09/2020

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL
DES GRANDS CAUSSES

DELIBERATION PNRGC 2020-015 DU COMITE SYNDICAL

Séance du 25 septembre 2020

Approbation du compte de gestion par Madame Sonia ROUCAUTE, Trésorière
Principale, en charge de la gestion de la Trésorerie Principale de Millau

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de M. Richard FIOL ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer en l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

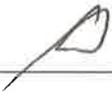
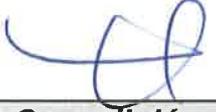
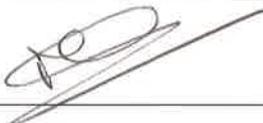
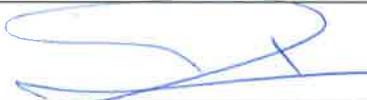
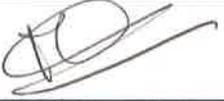
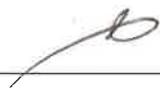
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

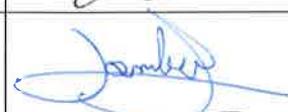
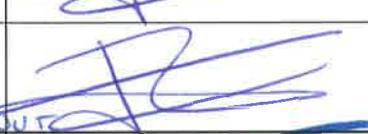
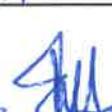
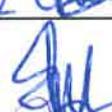
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Millau

le 25 septembre 2020

Ont signé cette délibération :

Représentants titulaires		Représentants suppléants	
Région Occitanie			
Zina BOURGUET Région Occitanie <i>Pouvoir A.FIOL</i>		Patrick CASES Région Occitanie	
Monique BULTHEL HERMENT Région Occitanie		Stéphane BERARD Région Occitanie	
Emmanuelle GAZEL Région Occitanie		Vincent LABARTHE Région Occitanie	
Jean-Luc GIBELIN Région Occitanie <i>Pouvoir M. DJAAND</i>		(Attente délibération) Région Occitanie	
Aurélie MAILLOLS Région Occitanie		Nelly FRONTANAU Région Occitanie	
Jean-Sébastien ORCIBAL Région Occitanie <i>Pouvoir E. GAZEL</i>		Christian DUPRAZ Région Occitanie	
Conseil départemental de l'Aveyron			
Annie BEL Conseil départemental Aveyron		Christine PRESNE Conseil départemental Aveyron	
(Attente délibération) Conseil départemental Aveyron		Alain MARC Conseil départemental Aveyron	
Emilie GRAL Conseil départemental Aveyron		Valérie ABADIE ROQUES Conseil départemental Aveyron	
Christophe LABORIE Conseil départemental Aveyron		Jean-Philippe ABINAL Conseil départemental Aveyron	
Christel SIGAUD LAURY Conseil départemental Aveyron		Camille GALIBERT Conseil départemental Aveyron	
Danielle VERGONNIER Conseil départemental Aveyron <i>Pouvoir A. BEL</i>		Jean-Pierre MASBOU Conseil départemental Aveyron	
Communes urbaines			
(Attente délibération) Commune urbaine Millau		Thierry PEREZ-LAFONT Commune urbaine Millau	
Michel DURAND Commune urbaine Millau		Yannick DOULS Commune urbaine Millau	
Catherine JOUVE Commune urbaine Millau		Marie-Eve PANIS Commune urbaine Millau	
Philippe RAMONDENC Commune urbaine Millau		Claude ASSIER Commune urbaine Millau	
Céline RENAUD Commune urbaine St-Affrique		Geneviève CAMBON Commune urbaine St-Affrique	
Nathalie MARTY Commune urbaine Sévérac d'Aveyron		Emilie FABRE Commune urbaine Sévérac d'Aveyron	

Représentants titulaires		Représentants suppléants	
Communautés de Communes			
Sébastien CROS C de C Causses à l'Aubrac		Philippe COSTES C de C Causses à l'Aubrac	
Richard FIOL C de C Larzac et Vallées		Maryse ROUX C de C Larzac et Vallées	
Joël ESPINASSE C de C Millau Grands Causses		Bernard MAURY C de C Millau Grands Causses	
Mathieu LAMBRECH C de C Millau Grands Causses		Christophe SAINT-PIERRE C de C Millau Grands Causses	
Christian BOUDES C de C Millau Grands Causses		Vincent HERAN C de C Millau Grands Causses	
Philippe LEPETIT C de C Millau Grands Causses		Charlie MEDEIROS C de C Millau Grands Causses	
Séverine PEYRETOU C de C Millau Grands Causses		Aurélié ESON C de C Millau Grands Causses	
Bouchra EL MEROUANI C de C Millau Grands Causses	 Bouchra EL MEROUANI	Valentin ARTAL C de C Millau Grands Causses	
Cyril TOUZET C de C Monts, Rance et Rougiers		Bernard ARNOULD C de C Monts, Rance et Rougiers	
Mathieu HENRY C de C Muse et Raspes Tarn		Georget DAMERVAL C de C Muse et Raspes Tarn	
Sébastien DAVID C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Thierry ARNAL C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Bernard SIRGUE C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Frédéric ARTIS C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Gérard CAILHOL C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	 Gérard CAILHOL	Myriam SAHNOUN C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Communes Rurales			
Jean-Michel LADET C R "Terroir Le Séveragais"	 TOUZE N. HARTY	Elisabeth DODINET C R "Terroir le Séveragais"	
Jean-François DUMAS C R Terroir "Le Causse Noir, les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"	 POUJOIR F RODRIGUEZ	Christophe CARRAT C R Terroir "Le Causse Noir, les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"	
François RODRIGUEZ C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"		Victorien GENIEZ C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	
Jean-Michel PINAULT C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"		Lysiane TENDIL C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	
Michel SIMONIN C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"		Philippe MEJANE C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	

Représentants titulaires		Représentants suppléants	
Communes Rurales			
Jonathan COSTES C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"		Gaëtan PRIVAT C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	
Jean-François ROUSSET C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers" Pouvoir M. SIMONIN		Christophe HURAUULT C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	
Jean-Marie BODT C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers" H Héjoux		Anne CROS C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	
Bastien GIACOBBI C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers" Pouvoir L. ALMERAS		Eloi ALBET C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	
Michel LEBLOND C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers" Pouvoir J. COSTES		Marc TOURRET C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	
Arnaud VIALA C R Terroir "Les Rases du Tarn, Les Marches du Lévezou" Pouvoir D. SIRGUE		Nathalie PALMIER C R Terroir "Les Rases Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	
Jacques ARLES C R Terroir "Les Rases du Tarn, Les Marches du Lévezou" Pouvoir JL CRASSOUS		Jean-Marc BEA C R Terroir "Les Rases Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	
Jean-Luc CRASSOUS C R Terroir "Les Rases du Tarn, Les Marches du Lévezou"		Gilles PLET C R Terroir "Les Rases Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	
Bernadette PAILHAS C R Terroir "Le Millavois"		Claude TREMOLET C R Terroir "Le Millavois"	
Loïc ALMERAS C R Terroir "Le Millavois"		Philippe CARRIERE C R Terroir "Le Millavois"	

Sceau du syndicat mixte du
Parc naturel régional des Grands Causses



Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses
71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX
Tél : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

Pour expédition conforme
Le Président

Délibération PNRGC n° 2020-016 du Comité syndical du 25 septembre 2020

**Extension du RIFSEEP au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
et des attachés de conservation du patrimoine**

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents	Loïc ALMERAS - Thierry ARNAL - Annie BEL - Christian BOUDES - Geneviève CAMBON - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Jacques ARLES donne pouvoir à Jean-Luc CRASSOUS Zina BOURGUET donne pouvoir à Richard FIOLE Gérard CAILHOL donne pouvoir à Thierry ARNAL Jean-François DUMAS donne pouvoir à François RODRIGUEZ Bouchra EL MEROUANI donne pouvoir à Séverine PEYRETOUT Bastien GIACOBBI donne pouvoir à Loïc ALMERAS Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Michel DURAND Jean-Michel LADET donne pouvoir à Nathalie MARTY Michel LEBLOND donne pouvoir à Jonathan COSTES Jean-Sébastien ORCIBAL donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Jean-François ROUSSET donne pouvoir à Michel SIMONIN Danièle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Bernard SIRGUE
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87 et 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 10 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés (le cas échéant),

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Considérant qu'il y a lieu d'étendre l'application du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

Considérant la délibération n°2016-077 du 2 décembre 2016 instaurant le RIFSEEP au sein de la collectivité qui a été prise après l'avis du Comité Technique du 30 novembre 2016.

Compte tenu de l'avis du Comité Technique en date du 1^{er} juillet 2020 relatif à cette extension sur d'autres cadres d'emplois et en conformité avec les critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'étendre dans les mêmes conditions et sur les mêmes critères d'attribution le RIFSEEP aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux (filière technique) et des attachés de conservation du patrimoine (filière culturelle).

Article 1 : Les bénéficiaires

En complément à la délibération n°2016-077 du 2/12/2016, le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

L'application du RIFSEEP s'étend aux cadres d'emplois suivants :

-  *Ingénieurs territoriaux,*
-  *Attachés de conservation du patrimoine.*

Article 2 : Modalités de versement

Les montants des indemnités seront revalorisés automatiquement suivant l'évolution du point d'indice de la fonction publique toutes les fois où le montant des primes et des indemnités instituées est lié à ce point ou en cas de changement dans les conditions fixées par les textes réglementaires applicables pour les primes et indemnités établies par référence à des taux forfaitaires non indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Les montants individuels pourront être modulés par arrêté de l'autorité territoriale dans les limites et conditions fixées par les textes applicables à la fonction publique d'Etat ou selon les critères fixés, pour chaque prime, par l'assemblée délibérante.

Les agents admis à exercer leurs fonctions à temps partiel, les agents occupant un emploi à temps non complet ainsi que les agents quittant ou étant recrutés dans la collectivité en cours d'année sont admis au bénéfice des primes et indemnités instituées au prorata de leur temps de service.

Concernant les indisponibilités physiques et conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010, le RIFSEEP sera maintenu dans les mêmes conditions que le traitement, durant les congés suivants :

- Congé de maladie ordinaire (traitement maintenu pendant les 3 premiers mois puis réduit de moitié pour les 9 mois suivants),
- Congés annuels (plein traitement),
- Congés pour accident de service ou maladie professionnelle (plein traitement)
- Congés maternité, paternité ou adoption.

Il sera suspendu en cas de congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel.

Article 3 : Structure du RIFSEEP

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle,
- le Complément Indiciaire Annuel (CIA), pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir (le CIA est facultatif).

Article 4 : L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions.

Les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même corps ou statut d'emploi sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage et de conception,
- de la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

L'IFSE est également modulée en fonction de l'expérience professionnelle qui est assimilée à la connaissance acquise par la pratique et repose sur :

- l'élargissement des compétences,
- l'approfondissement des savoirs,
- la consolidation des connaissances pratiques assimilées sur un poste.

Le montant de l'IFSE est réexaminé :

- en cas de changement de fonctions,
- tous les quatre ans (*au moins*), en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent,
- en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

L'IFSE est versée mensuellement.

Les groupes de fonctions et les montants maximum annuels sont fixés comme suit :

Catégorie	Cadre d'emplois	Groupe	Emploi	Montant maximal individuel annuel IFSE en €
A	Ingénieurs territoriaux	Groupe 2	DGA Responsable de pôle Adjoint au directeur	36 210
		Groupe 3	Chargé de mission	25 500
	Attachés de conservation du patrimoine	Groupe 3	Chargé de mission	25 500

Article 5 : Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Le CIA est versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir. L'appréciation de la manière de servir se fonde sur l'entretien professionnel. Dès lors, il sera tenu compte de la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Plus généralement, seront appréciés :

-  la valeur professionnelle de l'agent
-  son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions,
-  son sens du service public,
-  sa capacité à travailler en équipe,
-  sa contribution au collectif de travail
-  l'atteinte de ses objectifs.

Le CIA est versé mensuellement.

Les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

Cadre d'emplois	Groupe	Emploi	Montant maximal individuel annuel CIA en €
Ingénieurs territoriaux	Groupe 2	DGA Responsable de pôle Adjoint au directeur	5 670
	Groupe 3	Chargé de mission	4 500
Attachés de conservation du patrimoine	Groupe 3	Chargé de mission	4 500

Article 6 : Cumuls possibles

Le RIFSEEP est exclusif de toutes autres primes et indemnités liés aux fonctions et à la manière de servir.

Il est donc cumulable, par nature, avec :



- l'indemnité horaire pour travail supplémentaire,*
- la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction,*
- l'avantage en nature,*
- les points NBI,*
- la participation à la protection sociale,*
- le SFT*

Article 7 : Transfert « Primes/points »

Conformément au décret n° 2016-588 du 11 mai 2016 portant mise en œuvre du transfert « primes / points », les agents feront l'objet, le cas échéant, d'un abattement sur les indemnités perçues au titre de l'année N conformément au tableau ci-dessous :

CATEGORIE	CALENDRIER			
	2017		2018 et années suivantes	
	Montant plafond ANNUEL	Montant plafond MENSUEL	Montant plafond ANNUEL	Montant plafond MENSUEL
Catégorie A	167 €	13,92 €	389 €	32,42 €
Catégorie B	278 €	23,17 €	278 €	23,17 €
Catégorie C	167 €	13,92 €	167 €	13,92 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

- d'étendre le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus,
- que la présente délibération abroge les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire pour les cadres d'emplois mentionnés ci-dessus.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 25 septembre 2020.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

VOTE :	Pour : 38	Contre: /	Abstention : /
---------------	------------------	-----------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote cette décision et mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président

Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2020-017 du Comité syndical du 25 septembre 2020

Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents	Loïc ALMERAS - Thierry ARNAL - Annie BEL - Christian BOUDES - Geneviève CAMBON - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Jacques ARLES donne pouvoir à Jean-Luc CRASSOUS Zina BOURGUET donne pouvoir à Richard FIOLE Gérard CAILHOL donne pouvoir à Thierry ARNAL Jean-François DUMAS donne pouvoir à François RODRIGUEZ Bouchra EL MEROUANI donne pouvoir à Séverine PEYRETOU Bastien GIACOBBI donne pouvoir à Loïc ALMERAS Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Michel DURAND Jean-Michel LADET donne pouvoir à Nathalie MARTY Michel LEBLOND donne pouvoir à Jonathan COSTES Jean-Sébastien ORCIBAL donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Jean-François ROUSSET donne pouvoir à Michel SIMONIN Danièle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Bernard SIRGUE
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Départemental, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Départemental en date du 14 octobre 2020 ;

Le Président propose à l'assemblée de fixer le ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, concernant tous les grades de tous les cadres d'emplois OU comme suit :

FILIERES	CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
ADMINISTRATIVE	Tous les cadres d'emplois	Tous les grades	100%
TECHNIQUE	Tous les cadres d'emplois	Tous les grades	100%
CULTURELLE	Tous les cadres d'emplois	Tous les grades	100%

valable pour la durée du mandat.

VOTE :

Pour : **38**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20200925-20200925_017-DE
Reçu le 07/10/2020

Délibération PNRGC n° 2020-018 du Comité syndical du 25 septembre 2020

Mise à jour du tableau des effectifs

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents	Loïc ALMERAS - Thierry ARNAL - Annie BEL - Christian BOUDES - Geneviève CAMBON - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Jacques ARLES donne pouvoir à Jean-Luc CRASSOUS Zina BOURGUET donne pouvoir à Richard FIOLE Gérard CAILHOL donne pouvoir à Thierry ARNAL Jean-François DUMAS donne pouvoir à François RODRIGUEZ Bouchra EL MEROUANI donne pouvoir à Séverine PEYRETOUT Bastien GIACOBBI donne pouvoir à Loïc ALMERAS Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Michel DURAND Jean-Michel LADET donne pouvoir à Nathalie MARTY Michel LEBLOND donne pouvoir à Jonathan COSTES Jean-Sébastien ORCIBAL donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Jean-François ROUSSET donne pouvoir à Michel SIMONIN Danièle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Bernard SIRGUE
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'ingénieur principal et un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Le Président propose au Comité syndical :

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants par :

- la création d'un poste permanent pour un emploi d'ingénieur principal à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2020 afin de pouvoir répondre favorablement à l'avancement de grade proposé par l'autorité territoriale et validé par la CAP du Centre de Gestion de l'Aveyron du 24 février 2020.

- la création d'un poste permanent pour un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps non complet (90%) à compter du 1^{er} novembre 2020 afin de pouvoir répondre favorablement à l'avancement de grade proposé par l'autorité territoriale et validé par la CAP du Centre de Gestion de l'Aveyron du 24 février 2020.
- la suppression d'un poste permanent pour un emploi d'ingénieur à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2020 puisque l'agent sera promu au grade supérieur
- la suppression d'un poste permanent pour un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1^{er} novembre 2020 puisque l'agent sera promu au grade supérieur

Le tableau des effectifs se trouve ainsi modifié :

Cadre d'emplois /grades	Catégorie	Temps de travail	Effectifs inscrits au budget	Effectifs pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur Général des Services 40 000 - 80 000	A	100%	1	1
Directeur Général Adjoint Services 40 000 - 150 000	A	100%	4	4
TOTAL			5	5
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Administrateur	A	100%	1	0
Attaché	A	100%	4	2
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	90%	1	1
Rédacteur	B	100%	2	2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	100%	1	1
		57%	2	2
Adjoint administratif	C	100%	1	1
TOTAL			12	9
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	100%	2	0
Ingénieur	A	100%	10	10
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	100%	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	100%	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	100%	3	3
TOTAL			17	15
FILIERE CULTURELLE				
Attaché de conservation du patrimoine	A	100%	1	1
TOTAL			1	1
TOTAL GENERAL			35	30

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2020.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget principal 2020 du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses au chapitre 012.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2020-019 du Comité syndical du 25 septembre 2020

Indemnités des élus du Bureau syndical	
■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents	Loïc ALMERAS - Thierry ARNAL - Annie BEL - Christian BOUDES - Geneviève CAMBON - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Jacques ARLES donne pouvoir à Jean-Luc CRASSOUS Zina BOURGUET donne pouvoir à Richard FIOL Gérard CAILHOL donne pouvoir à Thierry ARNAL Jean-François DUMAS donne pouvoir à François RODRIGUEZ Bouchra EL MEROUANI donne pouvoir à Séverine PEYRETOU Bastien GIACOBBI donne pouvoir à Loïc ALMERAS Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Michel DURAND Jean-Michel LADET donne pouvoir à Nathalie MARTY Michel LEBLOND donne pouvoir à Jonathan COSTES Jean-Sébastien ORCIBAL donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Jean-François ROUSSET donne pouvoir à Michel SIMONIN Danièle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Bernard SIRGUE
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY

- Vu l'article D333-15-1 du Code de l'Environnement
- Vu le Décret 2006-1614 du 15 décembre 2006
- Vu la superficie du territoire classé Parc naturel régional des Grands Causses : 327 900 ha

- Les indemnités du Président sont fixées à 33 % de l'indice territorial 1027, soit 1283,50 euros bruts mensuels
- Les indemnités des Vice-Présidents sont fixées à 17 % de l'indice territorial 1027, soit 661,19 € bruts mensuels

Le Comité syndical approuve le tableau suivant, fixant les indemnités individuelles brutes mensuelles :

Président	Richard FIOL	1 283,50 €
Vice-Présidente	Emmanuelle GAZEL	661,19 €
Vice-Président	Christophe LABORIE	661,19 €
Vice-Président	Nathalie MARTY	661,19 €
Vice-Président	Jean-François DUMAS	661,19 €
Vice-Président	Bernard SIRGUE	661,19 €

Le cas échéant, les membres du Bureau syndical non indemnisés bénéficient du remboursement des frais engendrés pour la participation aux réunions et travaux liés à leur titre de « membres du Bureau ».

VOTE :

Pour : **38**

Contre: /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20200925-20200925_019-DE
Reçu le 07/10/2020

Délibération PNRGC n° 2020-020 du Comité syndical du 25 septembre 2020

**Convention entre le Parc naturel régional des Grands Causses et
le futur Syndicat mixte Tarn Sorgues Dourdou Rance**

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents	Loïc ALMERAS - Thierry ARNAL - Annie BEL - Christian BOUDES - Geneviève CAMBON - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Jacques ARLES donne pouvoir à Jean-Luc CRASSOUS Zina BOURGUET donne pouvoir à Richard FIOLE Gérard CAILHOL donne pouvoir à Thierry ARNAL Jean-François DUMAS donne pouvoir à François RODRIGUEZ Bouchra EL MEROUANI donne pouvoir à Séverine PEYRETOU Bastien GIACOBBI donne pouvoir à Loïc ALMERAS Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Michel DURAND Jean-Michel LADET donne pouvoir à Nathalie MARTY Michel LEBLOND donne pouvoir à Jonathan COSTES Jean-Sébastien ORCIBAL donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Jean-François ROUSSET donne pouvoir à Michel SIMONIN Danièle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Bernard SIRGUE
■ Absents, excusés	Monique BULTELE-HERMENT - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY

Dans le cadre de la création du Syndicat Mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance (TSDR) au 01.01.2020 et des statuts adoptés par ce dernier concernant les compétences GEMAPI et GEMAPI Complémentaires (dont l'animation du PAPI), il est nécessaire de valider le projet de convention entre le PNRGC et le futur Syndicat Mixte TSDR et d'autoriser le Président à le signer.

VOTE : Pour : **38** Contre: / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2020-021 du Comité syndical du 25 septembre 2020

Convention de partenariat public-public dans le cadre de la mission des milieux aquatiques du Tarn-amont – avenant financier 2020

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents	Loïc ALMERAS - Thierry ARNAL - Annie BEL - Christian BOUDES - Geneviève CAMBON - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Jacques ARLES donne pouvoir à Jean-Luc CRASSOUS Zina BOURGUET donne pouvoir à Richard FIOLE Gérard CAILHOL donne pouvoir à Thierry ARNAL Jean-François DUMAS donne pouvoir à François RODRIGUEZ Bouchra EL MEROUANI donne pouvoir à Séverine PEYRETOUT Bastien GIACOBBI donne pouvoir à Loïc ALMERAS Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Michel DURAND Jean-Michel LADET donne pouvoir à Nathalie MARTY Michel LEBLOND donne pouvoir à Jonathan COSTES Jean-Sébastien ORCIBAL donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Jean-François ROUSSET donne pouvoir à Michel SIMONIN Danièle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Bernard SIRGUE
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY

Depuis sa création, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses accompagne les structures gestionnaires de milieux aquatiques, via des conventions de partenariat.

Depuis le 1^{er} avril 2018, le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTA) exerce la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et des compétences dites hors-Gemapi, par l'animation d'outils de planification et de programmation (SAGE, Contrat de rivière, PAPI d'intention Tarn-amont)

Par délibération 2018-069 du 30 novembre 2018, le Syndicat mixte du PNRGC a approuvé la signature de la convention pour la période 2019-2020, en précisant la participation du SMBVTA pour l'année 2019.

Il y a lieu de délibérer pour la signature d'un avenant, précisant la contribution financière 2020.

Les modalités sont exposées dans la convention de partenariat 2019-2020 et l'annexe financière 2020 annexées à la délibération.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20200925-20200925_021-DE
Reçu le 07/10/2020

Délibération PNRGC n° 2020-022 du Comité syndical du 25 septembre 2020

Convention de partenariat 2020 avec EDF	
■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents	Loïc ALMERAS - Thierry ARNAL - Annie BEL - Christian BOUDES - Geneviève CAMBON - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Jacques ARLES donne pouvoir à Jean-Luc CRASSOUS Zina BOURGUET donne pouvoir à Richard FIOLE Gérard CAILHOL donne pouvoir à Thierry ARNAL Jean-François DUMAS donne pouvoir à François RODRIGUEZ Bouchra EL MEROUANI donne pouvoir à Séverine PEYRETOU Bastien GIACOBBI donne pouvoir à Loïc ALMERAS Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Michel DURAND Jean-Michel LADET donne pouvoir à Nathalie MARTY Michel LEBLOND donne pouvoir à Jonathan COSTES Jean-Sébastien ORCIBAL donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Jean-François ROUSSET donne pouvoir à Michel SIMONIN Danièle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Bernard SIRGUE
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY

Depuis 2012, la SA EDF est partenaire du Parc naturel régional des Grands Causses dans l'accompagnement technique et financier dans sa politique énergétique et de l'eau.

Pour l'année 2020, le groupe public EDF propose d'accompagner et de soutenir de manière globale le programme d'actions du Plan Climat Air énergie Territorial en cours, et d'accompagner et de soutenir la mise en place du programme d'actions de prévention des inondations sur le territoire Tarn-Dourdou-Rance (PAPI).

Ce partenariat est organisé à travers une convention d'application avec l'ensemble des entités du groupe d'EDF (délégation régionale, Direction Commerce, Agence Une rivière - un territoire, Direction Hydro) et EDF Renouvelables.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce partenariat et la convention annexée.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à signer et mettre en œuvre les présentes conventions.

Fait et délibéré à Millau, les jours, mois et an susdits
Le Président Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20200925-20200925_022-DE
Reçu le 07/10/2020

Délibération PNRGC n° 2020-023 du Comité syndical du 25 septembre 2020

Avenant n°1 à la Convention de Partenariat EDF 2020

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents	Loïc ALMERAS - Thierry ARNAL - Annie BEL - Christian BOUDES - Geneviève CAMBON - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Jacques ARLES donne pouvoir à Jean-Luc CRASSOUS Zina BOURGUET donne pouvoir à Richard FIOLE Gérard CAILHOL donne pouvoir à Thierry ARNAL Jean-François DUMAS donne pouvoir à François RODRIGUEZ Bouchra EL MEROUANI donne pouvoir à Séverine PEYRETOUT Bastien GIACOBBI donne pouvoir à Loïc ALMERAS Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Michel DURAND Jean-Michel LADET donne pouvoir à Nathalie MARTY Michel LEBLOND donne pouvoir à Jonathan COSTES Jean-Sébastien ORCIBAL donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Jean-François ROUSSET donne pouvoir à Michel SIMONIN Danièle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Bernard SIRGUE
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY

Le PNR, EDF et EDF Renouvelables ont signé une convention de partenariat ayant pour objet la contribution technique et financière d'EDF et d'EDF Renouvelables à certaines actions du programme 2020 du Plan Climat Air Energie Territorial du PNR et le soutien à l'animation et la collaboration technique à la mise en œuvre du programme d'actions du PAPI.

Au titre de la Convention, EDF s'est engagée notamment à apporter son soutien à la mise en place d'une application de balade numérique « Rencontre du patrimoine industriel » autour des ouvrages de la Vallée du Tarn.

Afin d'assurer la visibilité/promotion de cette application d'une part, et de proposer une interprétation des ouvrages EDF situés tout au long de ces 4 itinéraires, pour les personnes qui n'auraient pas encore téléchargé l'application, ou non doté de portable, les Parties ont souhaité réaliser 4 panneaux d'interprétation présentant les ouvrages EDF qui n'en sont pas dotés à ce jour et 20 stickers pour apposer sur les panneaux déjà présents, afin de faire la promotion de l'application mobile développée sur le complexe hydroélectrique du Pouget.

Nature de la prestation	Coût unitaire	Quantité	HT	TTC
* fabrication de panneau totem acier corten et visuel lave émaillée 350 x 700 mm	1 470,00 €	4	5 880,00 €	7 056,00 €
* mise en page graphique	150,00 €	4	600,00 €	720,00 €
* fabrication de sticker	4,00 €	20	80,00 €	96,00 €
* temps de travail en régie/jour	350,00 €	10	3 500,00 €	3 500,00 €
TOTAL			10 060,00 €	11 372,00 €

Participation EDF	7 872 €
Participation PNRGC	3 500 €

VOTE : Pour : **38** Contre: / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2020-024 du Comité syndical du 25 septembre 2020

Délibération de mandat spécial	
■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents	Loïc ALMERAS - Thierry ARNAL - Annie BEL - Christian BOUDES - Geneviève CAMBON - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Jacques ARLES donne pouvoir à Jean-Luc CRASSOUS Zina BOURGUET donne pouvoir à Richard FIOLE Gérard CAILHOL donne pouvoir à Thierry ARNAL Jean-François DUMAS donne pouvoir à François RODRIGUEZ Bouchra EL MEROUANI donne pouvoir à Séverine PEYRETOU Bastien GIACOBBI donne pouvoir à Loïc ALMERAS Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Michel DURAND Jean-Michel LADET donne pouvoir à Nathalie MARTY Michel LEBLOND donne pouvoir à Jonathan COSTES Jean-Sébastien ORCIBAL donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Jean-François ROUSSET donne pouvoir à Michel SIMONIN Danièle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Bernard SIRGUE
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY

Dans le cadre de la délégation de représentation :

- au Conseil d'Administration, au Bureau et aux Groupes d'Appui au Projet de l'ADEFPAT (cf délibération 2017-051 ci-jointe).
- à la Commission des Sites (suppléante d'Annie BEL)

Le Président propose au Comité syndical de délibérer sur le remboursement des frais relatifs aux déplacements effectués par Madame Martine ROUQUETTE, conformément aux ordres de missions signés par le Directeur Général des Services et par l'intéressée.

Les déplacements listés ci-dessous couvrent la période de janvier à août 2020 :

Date	Lieu	Objet
4 février	Saint-Juéry (12)	Bureau ADEFPAT
26 février	Najac (12)	Conseil d'Administration ADEFPAT
23 juin	Rodez (12)	Commission des Sites
8 juillet	Couffouleux (81)	Bureau + Conseil d'Administration ADEFPAT

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex

05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20200925-20200925_024-DE

Reçu le 07/10/2020

Délibération **PNRGC n° 2020-026** du Comité syndical du 06 novembre 2020

Budget Principal BP2020 - DM n° 2
Reprise des Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice 2019
Annexe à cette délibération : document comptable DM n° 2

● Président de séance	Richard FIOU
● Présents	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Thierry PEREZ LAFONT - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA
● Pouvoirs	Annie BEL donne pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne pouvoir à Jacques ARLES Jean-François GALLIARD donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU
● Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Bastien GIACOBBI - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Catherine JOUVE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC

Par délibération n° 2019-099 du 16 décembre 2019, le budget 2020 de la compétence générale a été voté.

Ce vote anticipé a été effectué avant l'arrêté du compte administratif de l'année 2019 qui lui a été voté lors du comité syndical du 25 septembre 2020.

Les restes à réaliser au 31 décembre 2019, repris sur le compte administratif pour 448 174.24€ en dépenses d'investissement et 474 277.43€ en recettes d'investissement sont mentionnés sur la délibération n° 2020-013 du 25 septembre 2020 relative au vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2019.

Un flux automatique généré par le logiciel comptable a été transmis à la trésorerie en début d'année 2020, dès la fin des écritures complémentaires, permettant d'injecter ces crédits ouverts non consommés sur le budget 2020. Ainsi, les services de la trésorerie ont pu prendre en charge des dépenses d'investissement, sur cette grande partie de l'année 2020.

Malgré cette injection comptable automatique, malgré le vote de ces reports sur la délibération n° 2020-013 relative à l'affectation des résultats de 2019, la trésorerie nous demande d'intégrer les dits reports sur le budget 2020 via un document budgétaire qui se concrétise par la présente décision modificative.

Pour ce faire, le service comptable du Parc a annulé l'injection automatique des reports et les a ensuite ressaisi à l'identique via cette décision modificative.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de valider cette décision modificative n°2 sur le BP2020 compétence générale.

VOTE :	Pour : 36	Contre : /	Abstention : /
--------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce document et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an
susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2020-XXX du Comité syndical du 6 novembre 2020

Budget Principal BP2020 - DM n° 3
Ajustement sur ouvertures de crédits matériel informatique
Annexe à cette délibération : document comptable DM n° 3

● Président de séance	Richard FIOL
● Présents	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Thierry PEREZ LAFONT - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA
● Pouvoirs	Annie BEL donne pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne pouvoir à Jacques ARLES Jean-François GALLIARD donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU
● Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Bastien GIACOBBI - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Catherine JOUVE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC

Le budget 2020 de la compétence générale a été voté par anticipation le 16 décembre 2019 selon la délibération n° 2019-099.

Sur l'opération 16 relative au matériel de bureau et informatique, à l'article 2183, il a été inscrit une ouverture de crédits de 5 860 euros. Les restes à réaliser étant de 10 140 euros les dépenses prévisionnelles sur ce poste ont été évaluées à 16 000 euros.

Depuis plusieurs années, il a été constaté qu'en moyenne les postes informatiques devaient être renouvelés tous les cinq à six ans. Le budget informatique est évalué sur cette base.

Or, courant octobre 2020, deux pannes imprévisibles engendrent le remplacement de deux ordinateurs.

Aussi, il convient d'ajuster ce poste de 2 000 euros.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de valider cette décision modificative n° 3 sur le BP2020 compétence générale.

VOTE : Pour : **36** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce document et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an
sусdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2020-028 du Comité syndical du 6 novembre 2020

Désignation des représentants aux instances et organismes extérieurs	
● Président de séance	Richard FIOL
● Présents	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Thierry PEREZ LAFONT - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA
● Pouvoirs	Annie BEL donne pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne pouvoir à Jacques ARLES Jean-François GALLIARD donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT
● Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Bastien GIACOBBI - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Catherine JOUVE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC

Exposé des motifs

Les membres du Comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses sont invités à désigner des représentants auprès de diverses instances ou organismes extérieurs à la suite du renouvellement du Comité syndical du Parc.

Décision

Oui cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses adoptent à l'unanimité la représentation du Parc auprès de diverses instances ou organismes extérieurs telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

Concernant la désignation auprès de la SEML Causse Energia, Madame Séverine PEYRETOUT est autorisée à exercer les fonctions de Président Directeur Général de la Société et, à ce titre, de bénéficier le cas échéant des rémunérations et avantages induits validés par le Conseil d'administration de la société, et ce, dans les limites fixées par le Code général des Collectivités Locales.

Organisme/Instance	Représentation	Désignation
Fédération des Parcs naturels régionaux de France	Le Président ou son représentant (mandaté à cet effet)	Richard FIOLE
	1 autre représentant	Emmanuelle GAZEL
Association Inter PARcs MAssif Central (IPAMAC)	2 représentants titulaires	Richard FIOLE Nathalie MARTY
	1 représentant suppléant	Emmanuelle GAZEL
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Rouergue (Conseil d'administration)	2 membres titulaires	Jean-François DUMAS Christel SIGAUD LAURY
	2 membres suppléants	Séverine PEYRETOU Jacques ARLES
Agence Régionale de l'Énergie et du Climat Occitanie (AREC)	1 représentant	Séverine PEYRETOU
Association pour le Développement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires (ADEFPAT)	1 représentant titulaire	Nathalie MARTY
	1 représentant suppléant	Thierry PEREZ LAFONT
Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) de l'Aveyron (Assemblée générale)	1 représentant	Thierry PEREZ LAFONT
Comité départemental du tourisme (Assemblée générale)	1 représentant	Bouchra EL MEROUANI
Aveyron Ambition Attractivité (Assemblée générale)	1 représentant	Jonathan COSTES
Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites		
 Formation spécialisée dite des Sites et Paysages	1 représentant titulaire	Michel DURAND
	1 représentant suppléant	Joël ESPINASSE
 Formation spécialisée dite des Unités Touristiques Nouvelles	1 représentant titulaire	Loïc ALMERAS
	1 représentant suppléant	Joël ESPINASSE
 Production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent	1 représentant titulaire	Cyril TOUZET
Commission locale de l'eau du SAGE Tarn amont	1 représentant	Jean-François DUMAS
Commission locale de l'eau du SAGE Lot amont	1 représentant	Sébastien CROS
Commission locale de l'eau du SAGE Viaur	1 représentant	Christel SIGAUD-LAURY
Association Aveyron Énergie-Bois (Conseil d'administration)	1 représentant	Séverine PEYRETOU
Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises (SMICA)	1 représentant	Bernard SIRGUE
Association de Valorisation des Espaces des Causses et des Cévennes (AVECC) (Conseil d'administration)	1 représentant titulaire	Richard FIOLE
	1 représentant suppléant	Nathalie MARTY
Unité Pour la Race (UPRA) Lacaune - Assemblée générale	1 représentant	Cyril TOUZET
Conseil Régional pour la Biodiversité	1 représentant	Christophe LABORIE

Organisme/Instance	Représentation	Désignation
Commission départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI)	1 représentant	Jean-François DUMAS
Conseil d'orientation et de coordination (COC) du Centre de Ressources du Rayon de Roquefort (C3R)	1 représentant titulaire	Richard FIOL
	1 représentant suppléant	Cyril TOUZET
Commission de sélection des offres du Parc Commission d'Appel d'Offres du Parc	Le Président ou son représentant	
	5 membres titulaires	Jean-François DUMAS
		Thierry PEREZ-LAFONT
		Bernard SIRGUE
		Jacques ARLES
	5 membres suppléants	François RODRIGUEZ
		Cyril TOUZET
		Séverine PEYRETOUT
Michel DURAND		
Conseil d'exploitation de la régie du SPANC	Le Président	Jacques ARLES
	3 membres	Thierry PEREZ-LAFONT
		Jean-François DUMAS
		François RODRIGUEZ
Assemblée des Territoires Région Occitanie	Territoire du Saint-Affricain :	
	2 représentants titulaires	Cyril TOUZET Bernard SIRGUE
	2 représentants suppléants	Jonathan COSTES Sébastien GIACOBBI
	Territoire du Millavois :	
	2 représentants titulaires	Christophe LABORIE Michel DURAND
	2 représentants suppléants	Emmanuelle GAZEL François RODRIGUEZ
	Territoire du Rouergue Séveragais	
	1 représentant titulaire	Jean-Michel LADET
	1 représentant suppléant	Nathalie MARTY
	Aveyron Culture	1 représentant
Aveyron Ingénierie	1 représentant	Mathieu HENRY
Atmo Occitanie	1 représentant	Séverine PEYRETOUT
CAUSSES ENERGIA	1 représentant	Séverine PEYRETOUT
SCIC Mobilib	1 représentant titulaire	Richard FIOL
SCIC Rézo Pouce	1 représentant titulaire	Richard FIOL
	1 représentant suppléant	Séverine PEYRETOUT

VOTE : Pour : **36** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ces désignations et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an
sусdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20201106-20201106_028-DE
Reçu le 10/11/2020

Document unique d'évaluation des risques professionnels

● Président de séance	Richard FIOL
● Présents	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Thierry PEREZ LAFONT - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA
● Pouvoirs	Annie BEL donne pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne pouvoir à Jacques ARLES Jean-François GALLIARD donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT
● Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Bastien GIACOBBI - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Catherine JOUVE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC

Le document unique du syndicat mixte du Parc a été rédigé courant 2019.

Afin d'adosser ce travail sur la base d'une bonne représentativité de l'équipe, un groupe de travail a été constitué d'agents issus des quatre pôles.

Ils se sont réunis plusieurs fois autour de l'agent de prévention qui a animé les rencontres et qui a fait le lien avec le préventeur du Centre de Gestion de l'Aveyron.

Six « unités de travail » ont été définies :

- Administratif
- Agent EER (Entretien Espace Rural)
- Chargé(e) de mission
- Eau et rivière
- Service technique - agent polyvalent
- Technicien SPANC

Pour chaque unité de travail, les risques ont été recensés et listés dans un tableau.

Ligne à ligne le risque a été évalué. Une grille d'évaluation attribuant une cotation permet de définir le niveau du risque.

Ce barème a été établi en conjuguant la durée d'exposition au danger, la probabilité de survenue de l'évènement accidentel et l'importance potentielle du dommage humain. La notation obtenue classe ainsi le risque comme étant mineur, moyen ou élevé.

Les deux dernières colonnes du tableau font apparaître, ligne à ligne, pour chacun des risques le plan d'action envisagé afin de réduire ce risque par la mise en place de mesures d'amélioration envisageables. L'échéance de réalisation, fixée maximum à N + 2, est mentionnée.

Ce document unique décliné par unités de travail est annexé à la présente délibération.

Un récapitulatif du plan d'actions 2021 est également joint. Il relate l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre en 2021 par unités de travail. Celui-ci est essentiellement fait de formations.

On peut noter que suite à la crise sanitaire liée au COVID 19, survenue courant 2020, le risque pandémie a été rajouté et les mesures internes mises en place et diffusées par notes de service ont été intégrées au document.

Ce document sera transmis au comité technique du Centre de Gestion Département pour avis consultatif.

VOTE :	Pour : 36	Contre : /	Abstention : /
--------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce document et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an
susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2020-030 du Comité syndical du 6 novembre 2020

Guide interne de la commande publique (méthodes et outils)	
● Président de séance	Richard FIOLE
● Présents	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Thierry PEREZ LAFONT - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA
● Pouvoirs	Annie BEL donne pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne pouvoir à Jacques ARLES Jean-François GALLIARD donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU
● Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTELE-HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Bastien GIACOBBI - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Catherine JOUVE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC

Dans le cadre de l'amélioration des outils de fonctionnement et de travail de l'équipe du Parc naturel régional des Grands Causses, un guide interne de la commande publique a été élaborée afin de mieux organiser la commande publique, élaborer une démarche d'achat responsable et intégrer la commande publique durable dans tous les marchés publics. Une procédure interne est également détaillée.

Ce document pourra être modifié selon les textes réglementaires en vigueur. La composition de la commission d'appel d'offre et de la commission des achats sera également mis à jour autant de de besoin.

VOTE :	Pour : 36	Contre : /	Abstention : /
--------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce guide interne de la commande publique et approuve son utilisation.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an
susdits
Le Président
Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2020-031 du Comité syndical du 6 novembre 2020

Renouvellement de la convention d'adhésion au SMICA pour les prestations de services et d'assistance informatique

● Président de séance	Richard FIOLE
● Présents	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Thierry PEREZ LAFONT - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA
● Pouvoirs	Annie BEL donne pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne pouvoir à Jacques ARLES Jean-François GALLIARD donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU
● Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Bastien GIACOBBI - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Catherine JOUVE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses est lié par convention depuis de nombreuses années au SMICA, afin de pouvoir bénéficier des services informatiques suivants, accessibles depuis la plateforme de services « e-occitanie » :

- Dématérialisation des marchés publics et autres consultations (plateforme SAFETENDER)
- Dématérialisation de la télétransmission des actes administratifs auprès de la Préfecture pour le contrôle de légalité (OK-ACTES), des informations comptables auprès de la Trésorerie de Millau (OK-HELIOS) et envoi de courriers recommandés en ligne (OK-COURRIER)
- Accès à la plateforme SIG du SMICA : X'MAP (cadastre en ligne, et autres données SIG)
- Accompagnement à la mise en place de la conformité au RGPD,
- Et également à la maintenance des ordinateurs 'utilisateurs' du Parc (ne concerne pas le serveur).

Il convient aujourd'hui de renouveler cette convention triennale (qui est arrivée à terme fin 2019).

Le montant total de la rémunération du SMICA pour ces services sera, pour l'année 2020, d'un montant de 9 696,55 € TTC environ, dont 4 743 € TTC pour la maintenance des ordinateurs 'utilisateurs'.

VOTE : Pour : **36** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an
susdits
Le Président
Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20201106-20201106_031-DE
Reçu le 10/11/2020

71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20201106-20201106_031-DE
Reçu le 10/11/2020

Délibération PNRGC n° 2020-032 du Comité syndical du 6 novembre 2020

Adhésion au groupement de commande de matériel informatique coordonné par le SMICA

● Président de séance	Richard FIOU
● Présents	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Thierry PEREZ LAFONT - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA
● Pouvoirs	Annie BEL donne pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne pouvoir à Jacques ARLES Jean-François GALLIARD donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU
● Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Bastien GIACOBBI - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Catherine JOUVE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que le Syndicat Mixte du Parc des Grands Causses a des besoins en matière d'achat de matériel informatique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et, incidemment, d'obtenir les meilleurs prix,

Considérant que le SMICA propose aux collectivités adhérentes de s'unir pour constituer un groupement de commande en ce sens,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que, pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou accords cadres (dont la durée ne sera jamais supérieure à quatre ans),

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour le SM du Parc au regard de ses besoins propres,

Le Comité Syndical autorise le Président du Parc à :

- faire adhérer le SM du PNRGC au groupement de commande pour l'achat de matériel informatique proposé par le SMICA ;
- signer la convention constitutive de groupement de commande et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont le SM du Parc est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

VOTE : Pour : **36** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an
suscits

Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex

Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr
Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20201106-20201106_032-DE

Reçu le 10/11/2020

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20201106-20201106_032-DE
Reçu le 10/11/2020

Animation du Pôle de Pleine Nature	
● Président de séance	Richard FIOLE
● Présents	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Thierry PEREZ LAFONT - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA
● Pouvoirs	Annie BEL donne pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne pouvoir à Jacques ARLES Jean-François GALLIARD donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU
● Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Bastien GIACOBBI - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Catherine JOUVE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC

INTITULÉ DU PROJET

Poursuite de l'animation du Pôle de pleine nature du Massif central et coordination des actions de mise en marché, promotion et communication par l'équipe du Parc

RÉFÉRENCE À LA CHARTE DU PARC

Article 7.2-Valoriser le territoire par la mise en œuvre d'un tourisme durable

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

DESCRIPTIF DU PROJET

En 2017, le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses élargi à celui du PETR du Lévézou, a été retenu dans le cadre de l'appel à projets Pôle de pleine nature du Massif central. Pour mémoire, le Parc naturel régional des Grands Causses en est le chef de file. La stratégie de destination visée est de faire des sports et loisirs de nature un véritable levier du développement économique.

Les aménagements et actions menées concernent :

- de nouvelles activités peu valorisées, comme la pêche, le tourisme équestre, le nautisme et la course d'orientation,
- de nouvelles pratiques itinérantes en Trail et en VTT,
- des activités plus accessibles aux débutants, aux découvreurs, aux populations locales, aux clientèles de proximité, notamment pour les sports de corde et le vol libre.

A ce jour, 2 112 576 euros ont été engagés avec un cofinancement public de 56 %, dont 57 765,22 € de FEDER.

En tant que chef de file, le Parc est garant de la stratégie du pôle, de la coordination des actions en lien avec les maîtres d'ouvrage. Il en assure également le dépôt et le suivi des demandes de financements et de paiements.

De plus, l'Office de tourisme Millau Grands Causses ayant renoncé à son engagement de mise en œuvre des actions d'animation, de mise en marché, de promotion et de communication du Pôle, il a été convenu par le comité de pilotage du 18 mars 2019 de confier la suite des actions prévues au Parc. Ainsi, en accord avec les services instructeurs du GIP Massif central, il a été convenu de transférer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des actions d'animation et de communication au Parc, action et budget constants.

C'est pourquoi, il est proposé de délibérer sur cette nouvelle organisation et maquette financière afin de permettre de poursuivre l'exécution du plan d'action tel que prévu dans la candidature.

COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT

Coût prévisionnel : 146 120 euros
Animation/ingénierie 2019-2020-2021 : 93 120 €
Services extérieurs pour promotion : 53 000 €

Plan de financement prévisionnel :
FEDER (POI Massif central) : 58 448 €
Etat : 16 701 €
Offices de tourisme partenaires du PPN : 15 100 €
Ressources propres : 55 871 €

VOTE :	Pour : 36	Contre : /	Abstention : /
--------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an
susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Appel à projet Massif Central « Itinérance Gorges et Vallée du Tarn »

● Président de séance	Richard FIOLE
● Présents	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Thierry PEREZ LAFONT - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA
● Pouvoirs	Annie BEL donne pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne pouvoir à Jacques ARLES Jean-François GALLIARD donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU
● Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTELE-HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Bastien GIACOBBI - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Catherine JOUVE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC

Contexte

Le Parc naturel régional des Grands Causses est chef de file du projet de relance de l'itinérance emblématique Gorges et Vallée du Tarn. Cet itinéraire se déploie du Mas de la Barque, sur le Mont Lozère, jusqu'à Albi sur presque 300 km à travers 3 départements (Lozère, Aveyron et Tarn) et 9 EPCI. La spécificité de cette itinérance réside dans la multimodalité / multi activités (randonnée pédestre, VTT, canoë...)

Le pilotage global de cette action est assuré dans le cadre d'un comité d'itinéraire regroupant les acteurs principaux de ce projet.

L'itinéraire Gorges et Vallée du Tarn est reconnu au titre de la politique des « Grandes itinérances du Massif Central » grâce à la candidature portée par le Syndicat mixte du Parc remportée en octobre 2019.

Le plan d'actions transversales sous maîtrise d'ouvrage du Parc se décompose de la manière suivante :

- Animation interdépartementale du réseau l'itinérance Gorges et Vallée du Tarn
- Coordination des aménagements permettant la qualification et la différenciation de l'itinéraire
- Mise en œuvre des produits touristiques « Gorges et Vallée du Tarn »
- Suivi des actions de promotion et de communication

Budget prévisionnel

Dépenses globales

- Investissements : 237 680 €
- Animation / ingénierie : 120 000 €

Total HT : 357 680 €

Plan de financement global

- FEDER Massif central : 143 072 €
- Etat (FNADT) : 48 000 €
- Région Occitanie : 59 420 €
- Départements Aveyron-Lozère-Tarn: 23 768 €
- Autofinancement : 83 420 €

VOTE :

Pour : **36**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide le projet « Itinérance Gorges et Vallée du Tarn », approuve le plan de financement et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an
susdits

Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - e-mail : info@parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2020-035 du Comité syndical du 6 novembre 2020

Appel à projet 16.7.2
Programme de développement rural Midi-Pyrénées 2014 - 2020
« Ingénierie territoriale - 2020 »

● Président de séance	Richard FIOL
● Présents	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Thierry PEREZ LAFONT - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA
● Pouvoirs	Annie BEL donne pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne pouvoir à Jacques ARLES Jean-François GALLIARD donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU
● Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Bastien GIACOBBI - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Catherine JOUVE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC

Contexte du projet

Le Projet Alimentaire du Territoire (PAT) Grands Causses Lévézou pour lequel le territoire a été retenu en 2019 a permis de mettre en synergie tous les acteurs qui, par leurs initiatives, ont su innover, répondre aux attentes des consommateurs et s'adapter au changement climatique. Le PAT a permis de fédérer les acteurs locaux de l'alimentation et d'inscrire les projets et initiatives locales dans une démarche transversale de développement intégrant alimentation, santé, mobilité, aménagement dans l'optique de :

- favoriser une relocalisation de l'alimentation sur le territoire en offrant aux consommateurs professionnels et particuliers des solutions d'approvisionnement qui répondent à leur besoin, et en particulier dans le cadre de la restauration hors domicile,
- offrir des nouveaux débouchés commerciaux pour les productions locales en circuits courts et Proposer des outils collectifs à mettre à disposition des producteurs,
- diminuer la part de la logistique dans l'approvisionnement

Dans la continuité des actions du PAT et au regard du contexte de crise du Covid 19, le Parc naturel régional des Grands Causses a souhaité engager une action visant à pérenniser les nombreuses initiatives qui ont émergé ou se sont accélérées durant la période de confinement. En effet, des groupements de producteurs en circuits courts se sont constitués pour faire face à la fermeture de circuits de commercialisation (marchés de pleins vents, restauration scolaire...) et ont proposé des livraisons de produits ou de colis à domicile ou dans des lieux de livraisons groupés.

Dans ce cadre le Parc naturel régional des Grands causses a souhaité lancer un appel à manifestation d'intérêt pendant le confinement auprès des producteurs et des groupements dans l'optique :

- d'engager des actions de mutualisation comme le développement d'une interface commune de commercialisation en ligne de type drive fermier avec retrait en point de livraison / site de communication et de promotion commun,
- d'accompagner la structuration des groupements avec pour objectif la complémentarité des groupements par secteur géographique, le développement de plateformes de commercialisation proposant des gammes de produits diversifiés, adapter l'organisation des groupements... cet accompagnement s'appuiera sur l'expertise des organisations professionnelles.

9 groupements du territoire se sont manifestés pour s'engager dans cette démarche et bénéficier d'un accompagnement du Parc naturel régional des Grands Causses.

Le montant global de l'action s'élève à 47 843€ TTC et consiste en des prestations externes d'accompagnement des groupements et l'animation par l'équipe du Syndicat mixte.

Cette action pourrait s'inscrire dans l'appel à projet 16.7.2 du programme de développement rural Midi-Pyrénées 2014 - 2020 « ingénierie territoriale - 2020 », qui a pour objectif de financer la structuration de filières territorialisées. Cet appel à projet FEADER - Région OCCITANIE pour lequel le Parc naturel régional des Grands Causses pose sa candidature permettrait de financer à hauteur de 90% les dépenses liées à l'action.

Dans ce cadre le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses devra engager une consultation pour sélectionner les prestataires qui pourront assurer l'accompagnement des groupements conformément au cahier des charges.

VOTE :	Pour : 36	Contre : /	Abstention : /
--------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide la candidature du territoire à l'appel à projet 16.7.2 du programme de développement rural Midi-Pyrénées 2014 - 2020 « ingénierie territoriale - 2020 », et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an
susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Convention avec le Centre Régional de Sauvegarde la Faune Sauvage Caussearde

● Président de séance	Richard FIOL
● Présents	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Thierry PEREZ LAFONT - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA
● Pouvoirs	Annie BEL donne pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne pouvoir à Jacques ARLES Jean-François GALLIARD donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT
● Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Bastien GIACOBBI - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Catherine JOUVE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC

Contexte du projet

L'activité du CRSFSC liée au maintien de la biodiversité animale qui consiste à récupérer, soigner, rééduquer les animaux sauvages en difficulté ou blessés pour les réintroduire en nature est essentielle pour le territoire. Et au-delà les missions de sensibilisation et de médiation auprès des habitants, d'éducation et de formation, de recherche sont toutes aussi importantes. L'ensemble de ces actions sont mises en œuvre grâce à la très forte mobilisation des bénévoles de l'association et à l'implication de ses salariés.

Face aux difficultés de fonctionnement du Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage Caussearde, Les collectivités locales du territoire ont souhaité réaffirmer leur volonté de soutenir les actions du CRSFSC et de renforcer leur partenariat et ont sollicité le Parc naturel régional des Grands Causses pour accompagner la structure dans ses démarches auprès des collectivités et dans la formalisation d'une convention de partenariat pour 3 ans.

Cette convention signée par la Commune de Millau, la Communauté de Communes Millau Grands Causses, la Communauté de Commune du Saint Affricain-Roquefort-Sept Vallons, le Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage Causseard et le Syndicat Mixte du Parc naturel Régional des Grands Causses a pour objet :

- de préciser dans le cadre d'un programme d'actions sur 3 ans les missions du CRSFSC qui feront l'objet d'un soutien des partenaires publics locaux
- de fixer les modalités d'accompagnement et de mise en œuvre

Pour ce qui concerne les engagements du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses la convention prévoit un accompagnement technique du CRSFSC dans le suivi du programme d'action et du partenariat avec les membres du Syndicat Mixte.

VOTE :

Pour : **36**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical approuve le projet de convention et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an
susdits

Le Président

Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2020-037 du Comité syndical du 6 novembre 2020

Expérimentation du dispositif Sylv'ACCTES à l'échelle des Parcs naturels régionaux d'Occitanie

● Président de séance	Richard FIOLE
● Présents	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Thierry PEREZ LAFONT - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA
● Pouvoirs	Annie BEL donne pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne pouvoir à Jacques ARLES Jean-François GALLIARD donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU
● Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Bastien GIACOBBI - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Catherine JOUVE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC

Référence à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses

Objectif opérationnel 6.1 : « Faciliter la mise en place ou la consolidation de filières locales et de stratégies concertées, notamment forêt-bois, tourisme, agroalimentaire... »

Art. 6.1.1 : « Forêt-filière bois : mettre en œuvre la Charte forestière de territoire »

Contexte et motif de l'action

Actuellement, les financements publics en faveur de la forêt de production induisent généralement une sylviculture régulière en monoculture, orientée vers le seul objectif de production de bois. L'absence de financement pour les travaux d'amélioration sylvicole hors reboisement ou plantation se traduit dans beaucoup de massifs forestiers par des coupes rases et l'uniformisation des forêts ou, a contrario, à l'absence de toute gestion. Il en résulte un déficit économique pour le territoire et/ou une perte de biodiversité importante et une grande vulnérabilité de ces forêts au changement climatique.

Le dispositif Sylv'ACCTES a été initié en Auvergne-Rhône-Alpes. Il vise à faire émerger puis accompagner financièrement des modes de gestion forestiers vertueux permettant de répondre aux attentes locales et aux enjeux environnementaux à l'échelle de territoires définis, d'une part, et à rechercher des financements à l'échelle régionale auprès d'acteurs publics ou privés pour financer la mise en œuvre de ces modes de gestion d'autre part. Pour ce faire, Sylv'ACCTES a mis en place une mécanique de financement à la fois fluide (traitement de dossier et mise en paiement réalisé dans des délais garantis) et qualitatif (traçabilité des financements, transparence des actions et méthode de contrôle indépendant spécifique).

Objectif

Le projet vise à déployer le dispositif Sylv'ACCTES en Occitanie en s'appuyant sur les territoires des parcs naturels régionaux dans une phase d'expérimentation. Il consiste à définir et proposer aux propriétaires forestiers publics ou privés un ou plusieurs itinéraires sylvicoles définis localement et validés à l'échelle régionale, et permettre leur financement via le dispositif Sylv'ACCTES.

Le projet associe le Parc naturel régional des Grands Causses, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, le Parc naturel régional de l'Aubrac, le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes et l'Union régionales des Collectivités forestières d'Occitanie.

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc est le chef de fil et assure le pilotage du projet.

Budget prévisionnel

Le projet doit se déroulera entre de la signature de la convention de partenariat au mois de décembre 2022. Le Plan de financement prévisionnel de l'opération est bâti sur l'hypothèse de l'obtention d'un concours des fonds régionaux de 16 000 €, et un autofinancement des Parties à hauteur de 8 000 € par partenaire, soit 48 000 € au total.

Annexe

Projet de convention entres les Parcs naturels régionaux impliqués dans le projet et l'Union régionale des Collectivités forestières d'Occitanie.

✎ Considérant les objectifs généraux et opérationnels des actions proposées et afin de mettre en œuvre le projet, le Président propose au Comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses :

- D'approuver le projet et le plan de financement proposé ;
- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat.

VOTE :	Pour : 36	Contre : /	Abstention : /
--------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LES SYNDICATS MIXTES DES PARCS NATURELS REGIONAUX
DE L'AUBRAC, DES GRANDS CAUSSES, DU HAUT LANGUEDOC, DES
PYRENEES ARIEGEOISES, DES PYRENEES CATALANES ET L'UNION
REGIONALE DES COLLECTIVITES FORESTIERES OCCITANIE**

**POUR LA REALISATION D'UNE EXPERIMENTATION DU DISPOSITIF
SYLV'ACCTES DANS 5 PNR D'OCCITANIE**

V1 27/05/2020

Entre :

Le Syndicat mixte du **Parc naturel régional de l'Aubrac**, représenté par son Président André VALADIER, et désigné ci-après « le PNR A »,

Le Syndicat mixte du **Parc naturel régional des Grands Causses**, représenté par son Président Alain FAUCONNIER, et désigné ci-après « le PNR GC »,

Le Syndicat mixte du **Parc naturel régional du Haut Languedoc**, représenté par son Président Daniel VIALELLE, et désigné ci-après « le PNR HL »,

Le Syndicat mixte du **Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises**, représenté par son Président Kamel CHIBLI, et désigné ci-après « le PNR PA »,

Le Syndicat mixte du **Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes**, représenté par sa Présidente Hermeline MALHERBE, et désigné ci-après « le PNR PC »,

L'Union Régionale des **Collectivités Forestières d'Occitanie** représentée par son président Francis CROS, et désigné ci-après « les COFOR ».

Désignés solidairement ci-après « les parties »

Il est convenu ce qui suit :

CONTEXTE

Actuellement, les financements en faveur de la forêt induisent généralement une sylviculture régulière en monoculture, orientée vers le seul objectif de production de bois. L'absence de financement pour les travaux d'amélioration sylvicole hors reboisement ou plantation se traduit dans beaucoup de massifs forestiers par des coupes rases et l'uniformisation des forêts ou l'absence de sylviculture.

Il en résulte un déficit économique pour le territoire et/ou une perte de biodiversité importante et une grande vulnérabilité de ces forêts au changement climatique.

Lorsqu'un sylviculteur accomplit un acte de gestion durable qui prend en compte d'autres services environnementaux que la seule production de bois, il œuvre pour l'intérêt général, et cela justifie qu'il puisse être soutenu financièrement pour poursuivre cette gestion vertueuse. C'est pourquoi Sylv'ACCTES participe au financement des actions forestières vertueuses en mobilisant pour cette solution fondée sur la nature, les fonds des entreprises, des citoyens, des métropoles et agglomérations proches.

A l'échelle de massifs forestiers, Sylv'ACCTES vise à faire émerger puis accompagner financièrement des modes de gestion forestiers vertueux permettant de répondre aux attentes locales et aux enjeux globaux. Pour les identifier, Sylv'ACCTES accompagne une démarche de concertation à l'échelle de massifs forestiers en s'appuyant sur les structures de gouvernance locales (ici les Pnr en partenariat avec les COFOR).

Une série d'indicateurs, propriétés de Sylv'ACCTES et déposés auprès de l'INPI (carbone/biodiversité/économie et services socio-environnementaux), permettent d'apprécier le caractère vertueux des modes de gestion proposés.

A l'échelle du massif concerné, les propriétaires forestiers (privés/publics) peuvent mettre en œuvre les modalités de gestion préconisées et solliciter un financement de Sylv'ACCTES pour leur réalisation.

Sylv'ACCTES agit comme une interface de financement qui lève des fonds auprès d'acteurs publics ou privés pour financer la mise en œuvre des pratiques de gestion vertueuses. Pour ce faire, Sylv'ACCTES a mis en place une mécanique de financement à la fois fluide (traitement de dossier et mise en paiement réalisé dans des délais garantis) et qualitatif (traçabilité des financements, transparence des actions et méthode de contrôle indépendant spécifique).

I - OBJET DE LA CONVENTION

Les Parties décident d'expérimenter la mise en œuvre de Sylv'ACCTES dans 5 territoires de parcs naturels régionaux signataires de la présente convention.

Le prestataire retenu réalisera les actions suivantes :

Année 1 : Appui à l'élaboration des PST, mobilisation des acteurs techniques et des premiers financeurs :

- Lancer et accompagner la concertation afin d'élaborer le Projet Sylvicole Territorial (PST),
- Analyser les PST proposés par les 5 territoires au regard des 3 indicateurs (Bénéfice d'Atténuation Potentiel BAP©, Bénéfice de Biodiversité Potentiel BBP ©, Bénéfice Socio-économiques Potentiels BCP ©),
- Constituer la préfiguration d'un comité scientifique et technique régional en rencontrant les acteurs techniques régionaux (CNPFF, ONF, COFOR, gestionnaires forestiers professionnels, instituts de recherche, associations de protection de la nature, interprofession bois, SERFOB-DRAAF...)
- Animer ce comité pour formuler son avis technique sur chaque PST au regard de l'action d'intérêt général portée par Sylv'ACCTES,
- Mobiliser des premiers financeurs privés ou publics pour financer les premiers travaux forestiers dans les territoires pilotes.

Année 2 : Mise en place des conditions nécessaires pour pérenniser l'action de Sylv'ACCTES :

- Paramétrer les outils nécessaires pour l'instruction et le suivi des travaux. Instruire et suivre les premiers travaux engagés sur les territoires.
- Tester sur les territoires pilotes la mise en œuvre technique de Sylv'ACCTES par la réalisation des premiers travaux forestiers.
- Assurer une bonne appropriation de l'outil Sylv'ACCTES par les partenaires.
- Construire des outils de communication (site web...)
- Prospecter et communiquer pour identifier d'autres financeurs. Des rencontres seront pour cela organisées avec les PNR, les métropoles et les entreprises régionales.
- Consolider l'organe de gouvernance et créer les conditions pour une installation pérenne de Sylv'ACCTES en Région Occitanie.

A l'issue de cette phase test, un bilan est fait avec les partenaires financiers, techniques et locaux du projet pour :

- Décider de la pérennisation de l'action de l'association sur les cinq PNR.

- Etudier la pertinence de déployer l'action de Sylv'ACCTES sur d'autres territoires à l'échelle de la région Occitanie.

La présente convention régit les objectifs et les modalités de la collaboration entre les parties pour la mise en œuvre et la conduite de ce projet.

II - CONTENU DE LA COLLABORATION

Le projet comprend :

- La rédaction collective du cahier des charges de la prestation d'expérimentation ;
- Le suivi de la réalisation de la prestation par le prestataire retenu.
- La validation collective des résultats produits.

Dans le cadre de ce projet, les PNRs signataires de la présente convention s'engagent à :

- Assurer l'élaboration des PST sur leur territoire durant la première année du projet en appui du prestataire (concertation, recueil de données etc...);
- Communiquer auprès des propriétaires forestiers publics et privés et les gestionnaires forestiers de leurs territoires pour leur faire connaître les possibilités de financements offertes par Sylv'ACCTES ;
- Faire remonter les éventuels problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre des chantiers pilotes Sylv'ACCTES et, le cas échéant, suivre la réalisation des premiers travaux forestiers financés par ;
- Faire la promotion du dispositif Sylv'ACCTES auprès des collectivités, entreprises locales ou citoyens de leur connaissance pour financer les premiers travaux forestiers ;
- Participer selon l'opportunité (territoire) aux rencontres organisées par Sylv'ACCTES pour identifier d'autres financeurs ;
- Participer à la gouvernance qui sera mise en place pour Sylv'ACCTES à l'échelle de la région Occitanie.

Dans le cadre de ce projet, les COFOR s'engagent à :

- Communiquer auprès des communes forestières d'Occitanie pour leur faire connaître les possibilités de financement offertes par Sylv'ACCTES ;
- Faire le relais entre Sylv'ACCTES et des collectivités, entreprises locales ou citoyens de leur connaissance qui souhaiteraient contribuer financièrement à l'opération ;
- Participer selon l'opportunité aux rencontres organisées par Sylv'ACCTES pour identifier d'autres financeurs ;
- Participer à la gouvernance qui sera mise en place pour Sylv'ACCTES à l'échelle de la région Occitanie.

Type de dépenses engagées dans le cadre de ce projet :

- prestations de services

III – ORGANISATION DE LA COLLABORATION

Le PNR Haut-Languedoc est le Parc « chef de file » de ce projet et de ses composantes. Les autres parties partenaires restent cependant **totale** **ment parties prenantes dans la réalisation du projet et se portent** **solidairement responsables de son bon déroulement, libérant ainsi le « Temps Agent » nécessaire.**

Le PNR Haut-Languedoc est l'interlocuteur de la région Occitanie, cofinancier de l'opération, pour sa conduite technique, administrative et financière.

IV - PRISE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des Parties. Elle prendra fin le 31 décembre 2022.

V - ENGAGEMENT DES PARTIES

En sa qualité de Chef de file, le PNR Haut-Languedoc assure le pilotage du projet, objet de la présente convention. En particulier, il assure la coordination et l'animation générale du projet sur les plans technique, administratif et financier. Il pilote les marchés.

Les appels d'offre ou demandes de devis pour le recours à des prestataires sont lancés par le PNR Haut-Languedoc, sur la base de cahiers des charges et, le cas échéant, de règlements de consultation établis en commun. Les choix des prestataires s'effectuent d'un commun accord entre les Parties et sur la base d'une analyse objective des critères mentionnés dans les règlements de consultation.

Les modalités de mise en œuvre des engagements financiers des parties sont détaillées à l'article VI.

Chacune des Parties partenaires participe au financement de l'opération, selon l'annexe financière annexée à la présente convention.

Chacun mobilise son ingénierie afin de mener à bien l'opération dans le cadre collectif et sur son propre territoire.

Les Parties se déclarent solidaires dans la conception et la mise en œuvre de l'opération et se portent mutuellement assistance devant des tiers dans la défense des objectifs, des modalités et de la mise en œuvre de la présente convention.

VI - MODALITES FINANCIERES

L'annexe financière, signée par chacune des parties, détaille les modalités financières de l'opération.

Le Plan de financement prévisionnel de l'opération est bâti sur l'hypothèse de l'obtention d'un concours des fonds régionaux de 16 000€, et un autofinancement des Parties à hauteur de 8 000 € par partenaire, soit 48 000€ au total.

Les données de l'annexe financière seraient à recalculer dans le cas d'un montant d'aide régionale obtenue inférieur à celui mentionné ci-dessus et nécessiterait un avenant à la présente convention.

Chacune des Parties partenaires concourt au financement de l'opération par le versement de l'intégralité de sa quote-part auprès du PNR Haut-Languedoc, selon les modalités suivantes : 50% au 30/06/21 et 50% au 31/06/22.

Les versements entre les parties sont effectués par mandats administratifs.

Dans le cas d'un contrôle par les financeurs du projet, aboutissant à un reversement partiel ou total des sommes versées, chaque partenaire s'engage à compenser ce reversement auprès du PNR Haut-Languedoc au prorata de son engagement.

VII - PROPRIETE DES DONNEES ET DES DOCUMENTS DE COMMUNICATION

Les données produites ou recueillies dans le cadre de cette opération sont propriétés des Parties.

VIII - COMMUNICATION

Les outils de communication réalisés dans le cadre de cette opération sont communs ou spécifiques à chaque Partie partenaire.

Sur tout support et lors de toute opération ou communication relevant de l'application de la présente convention, mention est faite des Parties et leurs logos respectifs ainsi que celui de la Région Occitanie.

IX - RESILIATION

Si pour une raison quelconque une des parties se trouve empêchée de mettre en œuvre la convention, la résiliation est effectuée par lettre recommandée avec un préavis minimal de deux mois.

X - TERME DE LA CONVENTION

La convention prend fin au terme de la période précisée à l'article III soit le 31 décembre 2022. Elle donne lieu à une évaluation de sa mise en œuvre, réalisée conjointement par les parties.

XI - AVENANTS

La présente convention peut faire l'objet d'avenants, cosignés par les parties.

XII - REGLEMENT DES LITIGES

Les Parties s'efforcent de résoudre à l'amiable les contestations qui pourraient surgir de l'interprétation ou de l'exécution des clauses du présent contrat. En cas de désaccord persistant, le litige est porté devant le tribunal administratif de Toulouse. En cas de contentieux, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Toulouse.

Fait en 6 exemplaires à Saint Pons de Thomières, le XX XXXXX 2020

Pour le **Parc naturel régional de l'Aubrac**, le Président André VALADIER,

Pour le **Parc naturel régional des Grands Causses**, le Président Alain FAUCONNIER,

Pour le **Parc naturel régional du Haut Languedoc**, le Président Daniel VIAELLE,

Pour le **Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises**, le Président Kamel CHIBLI

Pour le **Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes**, le Présidente Hermeline MALHERBE,

Pour les **Collectivités Forestières d'Occitanie**, le Président Francis CROS,

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LES SYNDICATS MIXTES DES PARCS NATURELS REGIONAUX
DE L'AUBRAC, DES GRANDS CAUSSES, DU HAUT LANGUEDOC, DES
PYRENEES ARIEGEOISES, DES PYRENEES CATALANES ET L'UNION
REGIONALE DES COLLECTIVITES FORESTIERES OCCITANIE**

POUR LA REALISATION D'UNE EXPERIMENTATION DU DISPOSITIF
SYLV'ACCTES DANS 5 PNR D'OCCITANIE

ANNEXE FINANCIERE

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Nature des dépenses	Montant en € TTC	Nature des recettes	Montant en €
Expérimentation Sylv'acctes	64 000.00	Région Occitanie	16 000.00
		Autofinancement (répartition entre les parties)	48 000.00
TOTAL	64 000.00€	TOTAL	64 000.00€

Répartition de l'autofinancement entre les 6 Parties, la contribution directe de chaque Parc, à régler au PNR Haut-Languedoc :

	COFOR	PNR A	PNR GC	PNR HL	PNR PA	PNR PC	Total
Autofinancement	8 000€	8 000€	8 000€	8 000€	8 000€	8 000€	48 000€

Pour le **Parc naturel régional de l'Aubrac**, le Président André VALADIER,

Pour le **Parc naturel régional des Grands Causses**, le Président Alain FAUCONNIER,

Pour le **Parc naturel régional du Haut Languedoc**, le Président Daniel VIALELLE,

Pour le **Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises**, le Président Kamel CHIBLI

Pour le **Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes**, le Présidente Hermeline MALHERBE,

Pour les **Collectivités Forestières d'Occitanie**, le Président Francis CROS,

Développement d'un service d'autopartage sur le territoire du PNRGC Demande de financement LEADER	
● Président de séance	Richard FIOL
● Présents	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Thierry PEREZ LAFONT - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA
● Pouvoirs	Annie BEL donne pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne pouvoir à Jacques ARLES Jean-François GALLIARD donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU
● Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Bastien GIACOBBI - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Catherine JOUVE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC

Contexte et motif de l'action

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses est engagé dans une politique locale de l'énergie très ambitieuse. Celle-ci vise à la fois à réduire de manière importante la consommation d'énergie et à accroître la production d'énergie locale à partir de ressources renouvelables.

Au-delà de la volonté politique affichée, ces objectifs sont inscrits dans tous les documents stratégiques et opposables validés par les différentes collectivités du territoire. En ce sens, le SCoT et le PCAET à l'échelle du Parc naturel régional, les PLUi à l'échelle des intercommunalités, intègrent et imposent cette stratégie.

Sur le territoire du Parc les transports représentent 39% des consommations énergétiques totales, principalement dû à une forte utilisation de la voiture individuelle.

La mobilité constitue donc un enjeu environnemental (réduction des consommations), économique (lutte contre la précarité des ménages) et social (égalité d'accès aux services) majeur. La stratégie du Parc naturel régional a pour objectif de mettre en place une mobilité durable sur le territoire en luttant contre l'autosolisme selon 3 axes :

- Améliorer le cadencement du transport en commun sur l'axe Millau-Saint-Affrique
- Développer des stations d'échanges multimodales pour permettre le rabattement/diffusion vers/depuis cet axe
- Mettre en place des services de mobilité innovant

Dans ce cadre, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses souhaite étendre l'expérimentation d'auto partage réalisée depuis fin septembre 2018 sur Millau et Saint Affrique (3 véhicules en autopartage à ce jour) à l'ensemble de son territoire.

L'auto partage consiste à mettre à disposition un ou plusieurs véhicules au profit d'utilisateurs pour des trajets à durée limitée. Les véhicules peuvent appartenir à des particuliers, à des opérateurs privés d'auto partage, à des entreprises, à des collectivités, etc. Les véhicules mis en auto partage sont visibles sur une plateforme internet et peuvent être loués par des tiers pour effectuer des trajets.

Ce service de mobilité complète l'offre des loueurs de véhicules en permettant un accès automatisé et rapide au véhicule. De plus les tarifs appliqués font que le service est intéressant économiquement pour des trajets de courte durée.

Depuis septembre 2018, un service d'auto partage en partenariat avec un opérateur privé d'autopartage et trois partenaires volontaires (la ville de Saint-Affrique, l'entreprise Sévigné et le SM PNRGC) ont chacun mis un véhicule de leur flotte dans le dispositif d'auto partage.

Pour les partenaires il n'y a pas eu de coûts supplémentaires, il reste à leur charge l'entretien du véhicule et l'assurance.

Le Syndicat Mixte du Parc a financé l'ensemble des coûts de mise en place du service pour son véhicule et les deux véhicules de ses partenaires grâce à une enveloppe LEADER et de l'autofinancement. Après deux années d'utilisation, le Parc naturel régional souhaite déployer le service.

L'opération consiste à développer l'offre de service d'auto partage sur tout le territoire du Parc. **Un objectif de 20 véhicules sur le territoire est visé.**

Les objectifs de cette action sont :

- d'optimiser le temps d'utilisation des flottes professionnelles et/ou personnelles,
- d'offrir un libre accès à un véhicule pour des locations de courte durée,
- de favoriser la démotorisation des petits rouleurs,
- d'offrir une solution de déplacement aux personnes non motorisées.

Descriptif (modalités de mise en œuvre, partenariats)

Ce développement s'appuie sur le même principe que lors de l'expérimentation avec :

- un partenariat avec des acteurs locaux (collectivités, entreprises, établissements publics, etc...) qui mettent à disposition un véhicule de service,
- le Syndicat mixte du PNRGC qui finance l'équipement des véhicules en auto partage (investissement, ingénierie, développement) et son fonctionnement pendant 3 ans.

La mise en œuvre du projet se déroulera selon plusieurs étapes, identiques à celles de la mise en place :

- Sélection d'un opérateur de service d'autopartage pour équiper les véhicules, mettre en service l'installation, réaliser la maintenance annuelle du service comprenant la maintenance 24h/24, marketing, fourniture SI, fourniture accès plateforme internet de réservation et de paiement
- Recherche des partenaires
- Etablissement/signature des conventions de partenariat
- Etablissement des conventions liées au stationnement des véhicules
- Commande du matériel (panneaux, boîtiers)
- Préparation du plan de communication et des supports
- Commande des supports de communication
- Equipement des véhicules
- Paramétrage de la base de données
- Matérialisation des stations d'auto partage (marquage au sol, panneaux, etc...)
- Préparation du lancement et lancement du service

- Communication (flyers, journaux, réseaux sociaux, internet ...)
- Information du grand public, des structures associatives, des principaux employeurs des territoires concernés (proposer formule professionnelle), ...
- Evaluation du service annuellement

Indicateurs de réalisation

- Nombre de voiture en auto partage
- Nombre de communes couvertes par le service

Indicateurs de résultats

- Nombre d'inscrits sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses
- Nombre d'utilisations annuelles (hors salariés du propriétaire véhicule)
- Nombre de kilomètres parcourus (hors salariés du propriétaire véhicule)

Coût et plan de financement (estimations)

Coût HT

Équipement véhicules (boitier, flocage véhicules, stations, etc).....	101 560,00 €
Plateforme / centrale appel	26 400,00 €
Communication	6 734,00 €
TOTAL	134 694,00 €

Plan de financement HT

Région Occitanie (50 %)	67 347,00 €
LEADER (30%)	40 408,00 €
Autofinancement Parc naturel régional des Grands Causses (20 %).....	26 939,00 €
TOTAL	134 694,00 €

VOTE :

Pour : **36**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an
susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2020-039 du Comité syndical du 6 novembre 2020

Construction d'un prototype d'abri de troupeaux sur le causse du Larzac

■ Président de séance	Richard FIOU
■ Présents	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Thierry PEREZ LAFONT - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Annie BEL donne pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne pouvoir à Jacques ARLES Jean-François GALLIARD donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Bastien GIACOBBI - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Catherine JOUVE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC

Contexte et motif de l'action

L'agriculture du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses qui modèle fortement le paysage est la base de l'économie locale. Or, dans un contexte de changement climatique global, la recherche de ressources fourragères accessibles à moindre coût devient un objectif important pour les éleveurs.

L'inscription des Causses et des Cévennes au Patrimoine mondiale de l'UNESCO engage l'Etat français à conserver les paysages agro-pastoraux du bien inscrit. La dynamique végétale liée à l'abandon de pratiques pastorales sur certains parcours conduit à l'enfrichement de ces milieux, et à terme, à leur boisement. La conservation de ces paysages ne peut se réaliser que si les éleveurs se réapproprient les espaces de landes et de pelouses avec des outils de gestion moderne, notamment en réinventant les Jasses (bergerie d'estive) destinées autrefois à abriter les troupeaux durant la période estivale.

Ainsi, les éleveurs recherchent l'optimisation des ressources de leur exploitation en s'adaptant au mieux à leur terroir avec un troupeau modeste, même dans des filières « classiques » (lait pour Roquefort). Jusqu'à présent plutôt délaissé, les éleveurs recherchent à nouveau des ressources alimentaires sur les parcours.

Afin de permettre d'abriter le troupeau durant la nuit ou durant des épisodes météorologiques intenses, voire des prédateurs, sans les ramener quotidiennement au siège de l'exploitation, des éleveurs souhaitent construire un bâtiment sur les sites de pâturage. Or, les règlements d'urbanisme des communes n'autorisent pas ce type de construction dans les zones classées « N » (naturelle) qui couvrent la quasi-totalité des causses.

Afin de lutter contre l'enfrichement, une étude a été lancée en 2017 en collaboration avec des agriculteurs pour la création d'un prototype d'abri de troupeaux.

Pour mener à bien ce travail deux groupes de travail ont été constitués pour définir un cahier des charges.

Le premier groupe constitué d'éleveurs et de professionnels du monde agricole a permis de définir les besoins liés à l'élevage et à l'exploitation des parcours. Ce groupe a mis aussi en évidence l'intérêt de travailler avec la ressource bois locale qui occupent de plus en plus les causses : le pin sylvestre.

Le second groupe composé des services de l'Etat (DDT, DREAL), des bureaux d'études en charge de l'élaboration des PLUi de ce territoire a défini les règles pour implanter un tel type d'équipement dans des zones naturelles.

La consultation d'un architecte spécialisé dans les structures légères a permis de définir un nouveau principe de bâtiment :

Ce projet d'environ 150m² (~15x10m) est destiné uniquement aux activités agricoles saisonnières, notamment en tant qu'abri d'estive pour les troupeaux. C'est un bâtiment couvert, fermé, mais non clos au sens de l'étanchéité des bâtiments. Il a été conçu pour s'intégrer dans le paysage caussenard spécifique du Parc naturel régional des Grands Causses, et notamment celui du Larzac. A ce titre il présente la forme arrondie et allongé des anciens hangars agricoles, il emploie des matériaux bruts, bois en structure et bardage et bac galvanisé en toiture. La forme spécifique arrondie de sa charpente a été conçue pour employer efficacement des bois de relativement courte longueur et section, dans un but de valorisation du bois local, notamment le pin sylvestre.

Objectifs de l'action

Création d'un prototype d'abri de troupeaux permettant :

- d'augmenter la diversité des zones à pâturer (friches, boisements),
- de maintenir les milieux ouverts pour leur biodiversité inféodé, leur intérêt paysager et améliorer les ressources des exploitations agricoles,
- de protéger les troupeaux (précipitations, de la chaleur, des vents, des prédateurs...),
- de répondre à des contraintes techniques (l'accès d'un tracteur pour le curage de la litière),
- de répondre à des critères d'intégration paysagère et architecturale.

Descriptif (modalités de mise en œuvre, partenariats)

La construction de ce prototype d'abri de troupeaux par le SM du PNR GC nécessite :

- la signature du bail civil avec la SCTL d'une durée de 6 ans pour un loyer annuel de 30€/an pour le terrain nu d'une surface de l'ordre de 200 m² sur la parcelle cadastrée P 120p (surface totale de 37 340 m²) de la Commune de la Couvertourade (12230) au lieudit La Fondude, la Blaquerie,
- la signature d'une offre de concours entre le SM du PNRGC et Monsieur ARGUEL qui propose de participer à cette dépense publique pour la réalisation de ce prototype pour un montant de 15 000 €

Coût et plan de financement (estimations)

Coût TTC

Construction et installation du prototype de 150 m² : étude, terrassement, fourniture matériaux, construction de l'abri, transport, montage,...

TOTAL estimé HT 40 000,00 €

TOTAL estimé TTC 48 000,00 €

Plan de financement TTC

Région Occitanie (46 %) 22 080,00 €

Offre de concours (31.25%) 15 000,00 €

Autofinancement Parc naturel régional des Grands Causses (22.75%) 10 920,00 €

TOTAL 48 000,00 €

VOTE :

Pour : **36**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires notamment le bail civil avec la SCTL et l'offre de concours.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20201106-20201106_039-DE
Reçu le 10/11/2020

Accompagnement ADEFPAT « entreprises Agroalimentaires »

● Président de séance	Richard FIOLE
● Présents	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Thierry PEREZ LAFONT - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA
● Pouvoirs	Annie BEL donne pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc CRASSOUS donne pouvoir à Jacques ARLES Jean-François GALLIARD donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Emmanuelle GAZEL donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU
● Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Bastien GIACOBBI - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Catherine JOUVE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC

Le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses souhaite engager une session d'accompagnement en formation-développement pour plusieurs entreprises agro-alimentaires du territoire :

- Miellerie L'Arc en Miel à Saint-Affrique
- Brasserie l'Astrolabe à Saint-Affrique
- Ferme d'Alcas à St Jean d'Alcas
- Conserverie artisanale Potichou à Versols et Lapeyre

Ce projet s'inscrit dans les priorités stratégiques du Parc naturel régional et notamment s'intègre dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire Grands Causses Lévézou.

Le Comité syndical décide de mandater un groupe projet chargé d'élaborer des propositions. Afin de faciliter la production collective, le Comité syndical sollicite un accompagnement par la formation auprès de l'ADEFPAT.

Ce groupe remplit une mission d'intérêt général pour le Syndicat mixte :

- Les membres du groupe projet sont chargés d'élaborer des propositions afin d'aider le Syndicat mixte à exercer ses compétences en partant des besoins des bénéficiaires ultimes du service d'intérêt général.
- La seule compensation financière apportée aux membres du groupe projet est l'action de formation-développement mise en œuvre par l'Adefpat pour développer une compétence collective au sein du groupe projet.
- L'action de formation-développement est dimensionnée aux besoins de la mission suite à un travail réalisé conjointement entre l'Adefpat et le syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses.

Du fait de cette mission d'intérêt général, cette aide par la formation n'est pas considérée comme une aide d'Etat pour chacun des acteurs économiques participant au groupe projet.

VOTE :	Pour : 36	Contre : /	Abstention : /
--------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical mandate le groupe projet, sollicite un accompagnement par la formation auprès de l'Adfepat et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an
susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr